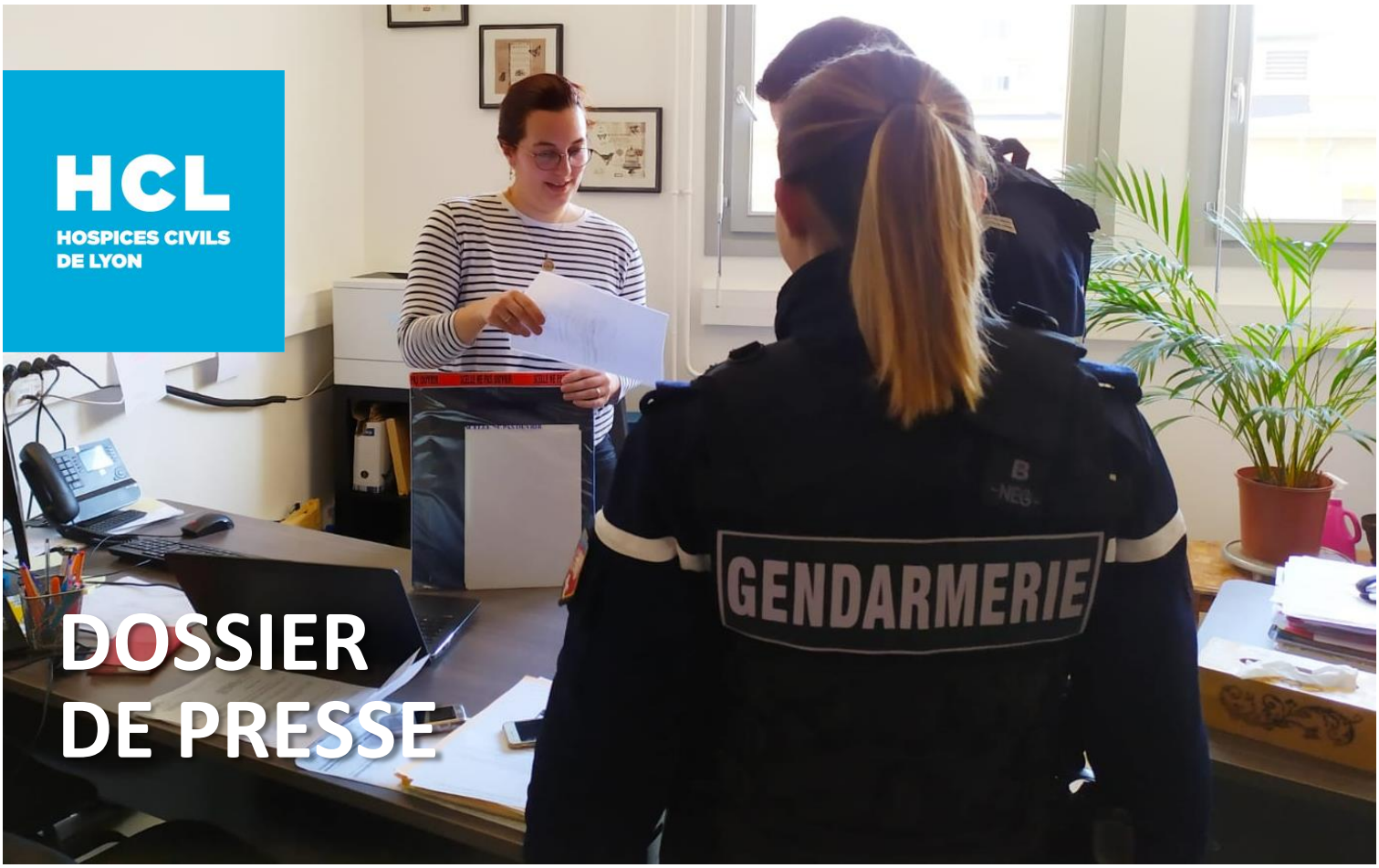

HCL
HOSPICES CIVILS
DE LYON

DOSSIER
DE PRESSE

MEDECINE LEGALE :

DES MISSIONS TERRIBLEMENT HUMAINES

A l'hôpital Edouard Herriot – HCL, sont désormais regroupées au sein d'un bâtiment unique et entièrement rénové, les activités médico-légales : les Unités Médico-Judiciaires majeurs et mineurs (UMJ) et l'Institut Médico-Légal (IML).

Près de 3 800 victimes de violences, parfois en grande souffrance physique et psychique, sont accueillies chaque année au sein de l'UMJ, tandis que l'IML s'attèle à faire parler les corps pour rendre justice aux victimes. Grâce à un investissement de 2,7 millions d'euros (dont 400 K€ d'équipements spécialisés), les Hospices Civils de Lyon disposent désormais d'un service de médecine légale résolument moderne, à la pointe de la technologie et soucieux de la qualité de prise en charge.

Avec cette double mission d'accueil des victimes de violence et de thanatologie, qui nécessitent une expertise spécifique mais également une empathie profonde, les HCL sont au cœur de leur mission de service public.

Violences : écouter, constater, accompagner

Les unités médico-judiciaires (UMJ) sont des unités hospitalières de consultations composées principalement de médecins légistes et de psychologues, qui accueille les victimes de violences après un dépôt de plainte, pour constater des blessures physiques et psychiques.

Véritable outil de fonctionnement de la Justice au quotidien, **les UMJ des Hospices Civils de Lyon accueillent les victimes majeures et mineures ayant subi toutes formes de violences** (violences conjugales, intra familiales, scolaires, violences sexuelles...).

3 800 victimes accueillies à l'UMJ des HCL en 2018, dont 570 victimes de violences sexuelles

↘ Un outil au service de la Justice

Deux parcours possibles :

- Dans le cas de blessures graves, la prise en charge première est effectuée par les services d'urgences et la victime admise dans un service hospitalier. Les services de police et de gendarmerie demandent alors une intervention des médecins de l'UMJ au lit du patient.
- La plupart du temps, les victimes, après avoir déposé plainte au commissariat ou à la gendarmerie, sont adressées à l'UMJ. L'unité n'accueille pas directement du public ; la plainte est un préalable obligatoire à la consultation.

L'examen médico-légal consiste en :

- **Un examen clinique** pour constater les coups et blessures et éventuellement effectuer des prélèvements (ADN de contact, sperme, vêtements portés au moment des faits). Des photographies peuvent aussi être réalisées, si besoin. La description précise des lésions est primordiale pour l'instruction du dossier et permet de déterminer s'il y a une Incapacité Totale de Travail (ITT), c'est-à-dire un temps pendant lequel la victime est très gênée dans les gestes de la vie courante.
- **Une prise en charge psychologique** qui permet d'apprécier le retentissement psycho traumatique des violences subies. Cette prise en charge est réalisée par les psychologues des UMJ, en collaboration avec le centre régional du psycho traumatisme et les associations d'aide aux victimes.

30% de consultations pour violences conjugales

L'ensemble des constations font l'objet d'un certificat adressé aux services enquêteurs et au Parquet. Le document est une pièce importante au cours de la procédure judiciaire. Sa précision peut être déterminante au stade de l'instruction, notamment en matière de causalité et d'imputabilité des lésions.

Le soin et la préservation des preuves doivent être réalisés rapidement. C'est pourquoi l'UMJ est accessible 365 jours par an, 24h24.

CONTACT PRESSE
LAURE BELLEGOU – 04 72 40 74 48 – LAURE.BELLEGOU@CHU-LYON.FR

↘ Une attention particulière portée à l'accueil et à l'écoute

« *Parfois, nous sommes les premiers à qui les victimes racontent de qu'elles ont vécu. Certaines personnes sont en grande détresse psychologique*, explique le Dr Hervé Fabrizi, responsable de l'UMJ, *l'écoute est primordiale ».*

Au sein des UMJ, **9 médecins et 2 psychologues prêtent une oreille attentive et accompagnent les victimes.** Une prise en charge psychologique est systématiquement proposée et une attention particulière a été portée au suivi :

- Des groupes de parole sont proposés aux victimes de violences conjugales et leur permettant d'échanger entre elles, avec des professionnels.
- Le protocole en cas de violences sexuelles a été revu pour éviter de « perdre » les victimes après leur passage aux UMJ. Les psychologues rappellent les victimes dans les 10 jours suivant les faits pour faire un point avec elles. « *Nous constatons un vrai bénéfice à ce protocole*, explique le Dr Fabrizi, *car souvent une évaluation pertinente du retentissement psychologique n'est pas possible immédiatement après l'agression. Auparavant, il était difficile de prendre en charge psychologiquement ces victimes* ».

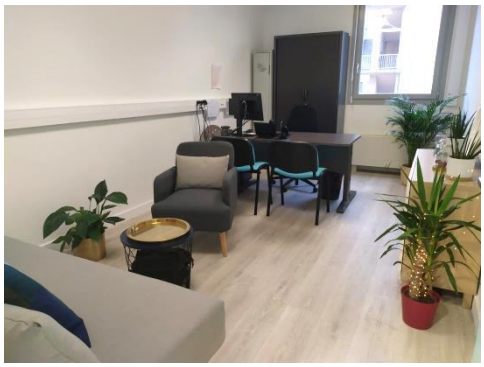

Les victimes sont accueillies dans un bâtiment entièrement rénové. Un effort a été fait sur les conditions d'accueil en misant notamment sur des salles d'attente agréables et confortables et des bureaux de consultations chaleureux, afin de faciliter le dialogue.

Le circuit a été pensé pour offrir la meilleure prise en charge possible, avec :

- 3 bureaux de consultation ;
- 1 salle d'examens gynécologiques ;
- Une salle d'attente dédiée aux patients majeurs et l'autre aux victimes mineures. Plus une salle d'attente pour les personnes placées en en garde à vue, que la justice et l'équipe ont souhaité *« à part, afin d'éviter tout contact éventuel entre victimes et personnes gardées à vue* ».

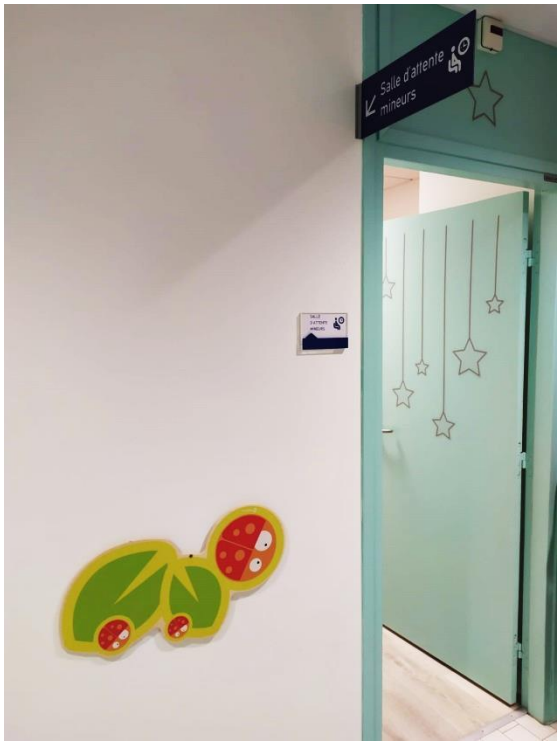

Institut médico-légal : entre l'enquête et le diagnostic

Les activités médico-légales auparavant réparties sur l'Université Rockefeller et sur l'hôpital Edouard Herriot, sont désormais réunies au niveau 1 du bâtiment 10. Avec un impact réel sur l'amélioration des conditions de travail des professionnels qui y travaillent et des enquêteurs.

L'Institut médico-légal accueille différents types de défunts :

- Décès d'origine criminelle ou considérés comme suspects, en lien avec une procédure judiciaire ;
- Décès sur la voie publique (accidents), suicides et accidents du travail ;
- Inconnus dont l'identité reste à établir.

L'activité de l'institut médico-légal comprend la réalisation d'**autopsies *et* l'établissement de leur rapport.** Le service réalise également des **expertises techniques,** telles que des **opérations de reconstitution** criminelle.

Principalement ordonnées par le parquet de Lyon, les parquets de Bourg-En-Bresse, Bourgoin, Vienne et Villefranche-sur-Saône sollicitent eux-aussi régulièrement l'IML. Les médecins légistes se déplacent sur des scènes de crime allant du Haut Beaujolais au pays de Gex 365 jours/an, et 24h/24.

Plus de 1 000 autopsies réalisées par an, soit 4 à 5 par jour

↘ **Les experts HCL**

Le médecin légiste collecte les indices pour « faire parler les morts » et établir un diagnostic. « *Notre objectif, c'est de comprendre les causes du décès et de reconstituer les derniers instants avant la mort* », explique le Pr Laurent Fanton, responsable de l'IML.

L'équipe composée de 10 médecins est construite autour de compétences fortes et complémentaires et tend, ces dernières années, à se sur-spécialiser, avec notamment :

- Un anatomopathologiste, qui réalise l'examen microscopique des éléments prélevés à l'autopsie ;
- Un médecin légiste spécialisé en pédiatrie ;
- Une pharmacienne toxicologue ;
- Un psychiatre ;
- Et récemment, une spécialiste en imagerie post-mortem, dont la présence est largement justifiée par la place grandissante prise par le scanner dans l'autopsie médico-légale.

Dans un espace de plus de 600 m2, **l'IML est l'un des instituts médico-légaux les plus récents de France, donc un des plus modernes :**

- 3 salles d'autopsies dont une équipée d'une caméra haute définition, avec 5 tables dernière génération ;
- Des installations techniques de haut niveau, garantissant la sécurité des opérateurs sur le plan chimique, et technologiques ;
- Une salle de visio-conférence en lien possibles avec les magistrats ;
- Une salle d'observation des autopsies ;
- Une salle des scellés garantissant la sécurité des prélèvements.

↘ A la recherche de la vérité

L'équipe est animée par cet enjeu : que la justice soit rendue aux morts. Pour réussir sa mission, **les professionnels de l'IML travaillent en étroite collaboration avec les policiers, les gendarmes et les magistrats.** La conception du nouvel institut a d'ailleurs reposé sur une réflexion commune avec les services enquêteurs, le Parquet et le Parquet Général de Lyon.

Les enquêteurs disposent désormais d'une pièce dédiée, équipée de matériel informatique qui leur permet d'avoir accès à toutes les informations utiles, donnant sur la salle d'autopsie. Depuis ce bureau, ils peuvent échanger en temps réel avec les médecins légistes.

De la même façon, il existe **une salle spéciale dédiée aux autopsies criminelles**, équipée d'une caméra haute définition qui permet d'enregistrer les autopsies et de réaliser des visioconférences avec des magistrats alors installés dans une salle de réunion dédiée, au sein de l'IML, où sont envoyées les images.

La médecine légale est donc un outil indispensable d'aide à la Justice, nécessaire à la manifestation de la vérité, à la mise en œuvre de la réponse pénale et à la reconnaissance et à la réparation des victimes. Ce nouvel environnement au sein du bâtiment 10 permet de réaliser des autopsies conformément aux attentes de la Justice mais également de la discipline en 2020.

Les autres missions du service de médecine légale

Au sein du CHU, **la médecine légale est aussi une discipline active sur le plan de la Recherche**, avec un rattachement au laboratoire en imagerie Creatis, des recherches en toxicologie mais également en victimologie. L'IML des HCL participe aussi à des projets de recherche transversaux dans les domaines de la mort subite de l'adulte, de la cancérologie et en lien avec le centre régional du psycho traumatisme.

Enfin, **l'IML participe également au plan d'accueil des victimes de catastrophes** sur le volet de l'identification des victimes dans les cas d'attentats ou d'incidents de grande ampleur. Régulièrement, des exercices sont pilotés par les services de la Préfecture, en lien avec la police technique et scientifique et le Parquet de Lyon.